
N° 1999-4399 - domaine et administration générale + finances et programmation - Lyon 9° - Acquisition des lots n° 9 et 2 dépendant d'un immeuble en copropriété situé 48 bis, rue Joannès Carret et appartenant à Mme Pivat - Modification de la délibération n° 1999-3870 du 15 mars 1999 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision val de Saône -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de la séance publique du 25 mars 1999, par délibération n° 1999-3870, vous avez approuvé l'acquisition des lots de copropriété appartenant à Madame Pivat dans un immeuble sis, 48 bis, rue Joannès Carret à Lyon 9°.

Or, il convenait de lire dans l'objet et dans le premier paragraphe "lots n° 9 et 2" au lieu de "lots n° 9 et 12" ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-3870 en date du 25 mars 1999 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Accepte de modifier la délibération n° 1999-3870 comme suit : lire en objet et au 1er paragraphe "lots n° 9 et 2" au lieu de "lots n° 9 et 12".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,